



Journal
de la section
CGT
de la DGFIP
du Bas-Rhin
N°01 2024

Bonne année 2024 !



L'année 2023 a été une année de lutte. La CGT et les syndicats progressistes ont diffusé la vérité sur les conséquences de l'allongement de l'âge de départ à la retraite et pour contrer les arguments tronqués du gouvernement qui essaya de faire passer la réforme des retraites comme une mesure de bon sens. Les manifestations furent nombreuses et denses contre cette réforme défavorable pour les salariés et pour les retraités. Cette lutte se solda par une demi-victoire : une large majorité des Français est toujours opposée à cette réforme mais celle-ci fut adoptée au forceps, sans validation du Parlement et par l'usage (désormais abusif) de l'article 49.3 de notre

Constitution. Bel exemple d'écoute des Français et de démocratie.

Dans ces circonstances, la CGT Finances Publiques 67 vous souhaite une bonne et heureuse année 2024. Au vu des forces de régression en présence, cette année 2024 sera nécessairement une année de combats, des combats que nous devons mener toutes et tous ensemble afin d'améliorer nos conditions de travail. Une année de combats et de victoires face à un monde capitaliste qui préfère diviser les Français pour continuer à appliquer des mesures qui creusent les inégalités et qui profitent à la caste des plus riches.

Et pour cela, le gouvernement actuel s'égare sur

LE GAVAGE POSE DE PLUS EN PLUS DE QUESTIONS ÉTHIQUES



les terres de l'extrême-droite avec une loi indigne de la République. Pour la CGT, les mots "Liberté – Égalité – Fraternité" ne sont pas là que pour décorer nos mairies. Dimanche 21 janvier 2024, 2 500 personnes ont manifesté à Strasbourg contre la loi "Asile et Immigration". Ils étaient plus de 150 000 dans toute la France pour redonner un sens à notre devise. Car les mesures de cette loi rappellent le début des heures sombres de notre histoire, période durant

laquelle les idées nauséabondes de l'extrême-droite menaçaient l'Europe (voir notre tract d'appel à la manifestation du 21 janvier 2024 sur notre site CGT).

« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner. Mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu. »
Berthold Brecht.

On s'adresse à qui ?

Après avoir dépassé toutes les bornes, notre Élisabeth – non, pas Mme Saxe-Coburg et Gotha, Reine du Royaume-Uni – l'autre, la championne du 49.3 s'en va.

La Cigogne ne va pas la regretter.

Arrive donc le p'tit Gaby et son « nouveau » gouvernement.

Pas trop de surprise pour les éléphants ... on prend les mêmes et on recommence.

Mais, oh !!! Y'a des trous dans la raquette ...

Pas (plus) de ministre pour la Fonction Publique ???

Une seconde salve de nominations au gouvernement aurait lieu après la déclaration de politique générale de Gabriel Attal au Parlement, elle-même prévue le mardi 30 janvier.

Saura-t-on, vers le 1er février, à qui faire remonter nos revendications ?

Ou, pour éviter de discuter de l'épineux problème du point d'indice de la Fonction Publique (et de son rattrapage), le p'tit Gaby a choisi de botter en touche et de ne nommer personne à la table des négociations ?

Sans parler de notre directeur général qui plie

bagage et nous laisse un peu orphelins, après nous avoir proposé, bon prince, de nous octroyer 3 points d'ACF, soit 46 centimes bruts d'augmentation par jour. Les rats quittent-ils le navire ?



Protection Sociale Complémentaire : quelles hypothèses pour le ministère des Finances ?

La négociation pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC) doit se tenir ministère par ministère. Au ministère des Finances, la CGT n'a pas signé l'accord de méthode car insuffisante sur deux points (pas d'amélioration du panier de soins et refus d'inclure les retraités dans le futur accord – cf article dans notre Cigogne 8/2023), mais elle n'a pas pour autant quitté la table des négociations. Ces dernières se poursuivront à Bercy en 2024 avec une mise en place de la PSC prévue courant 2025.

L'accord Fonction Publique (signé par la CGT) prévoit :

- le passage d'une couverture individuelle à une couverture collective (c'est dorénavant l'employeur qui va souscrire à une complémentaire, elle sera obligatoire et la même pour tous les actifs contractuels et fonctionnaires, quel que soit l'opérateur choisi in fine : MGEFI ou assurance privée...). Exception : être sur la complémentaire de son conjoint ;
- une couverture facultative pour les ayants-droits (conjoint, enfants mineurs ou majeurs) et les retraités ;
- le volet contrat prévoyance est facultatif pour tous alors que la CGT et les autres Organisations Syndicales représentatives portent l'idée d'un couplage santé/prévoyance pour avoir un opérateur unique. Les négociations sont donc encore en cours. Concernant le choix de l'opérateur, la CGT privilégie la solution mutualiste (pas d'opérateur lucratif type assurance privée).

Vous trouverez ci-dessous les premières hypothèses de Bercy en la matière :

Accord Santé : une cotisation moyenne environ 80 € par mois (hors prévoyance et hors taxes qui s'élèvent à environ 15 %)

– Prise en charge de l'État = 40 €, montant imposable à l'impôt sur le revenu.

– Ayants-droits : facultatif et aucune prise en charge (1er enfant mineur, coût = 50 %

cotisation actif, soit 40 €, 2ème enfant mineur idem, 3ème enfant mineur = gratuit / Enfants majeurs, coût = 100 % cotisation actif, soit 80 € / Conjoint, coût = 110 % cotisation actif, soit 88 €)
Exemple : un agent qui élève seul un enfant mineur et un majeur, cotisation = 80 € obligatoire (agent) + 40 € (mineur) facultatif + 80 € (majeur) facultatif = 200 €. Prise en charge employeur = 40 €.

– Retraités : cotisation optionnelle qui va évoluer avec l'âge. La cotisation peut évoluer jusqu'à 175 % de la cotisation actif (140 €) qui ne doit, en théorie, plus augmenter après 75 ans. Mais cela nous semble impossible en application de l'équilibre financier qui devra être assuré, puisque dans notre ministère, il y a plus de retraités que d'actifs...

Accord prévoyance : optionnel pour tous et prise en charge de 7 € uniquement pour les actifs et rien pour les retraités

Une partie de la prévoyance, notamment le congé longue maladie et l'assurance décès, deviennent des garanties statutaires, cela grâce à la CGT Finances Publiques (le 1/2 traitement sera dorénavant couvert par l'employeur, idem pour l'invalidité à partir de 2027). Tout le reste restera donc optionnel (perte d'autonomie qui existait par exemple dans Premuo de la MGEFI).

CONCLUSION : Le chemin est encore long pour améliorer le dispositif et la CGT ne signera l'accord qu'à la condition de l'améliorer très nettement au cours des négociations. Par exemple, pour les familles monoparentales, en majorité des femmes, qui devront assurer leur propre cotisation + celle des enfants ; ou les petites retraites avec des cotisations qui ne sont pas prises en charge.

(éléments principaux repris d'un article de nos camarades de la section CGT DIRCOFI Île-de-France de janvier 2024, merci à eux)

Remonter le temps

L'Institut national de l'information géographique et forestière, plus connu sous le sigle IGN propose sur son site remonterletemps.ign.fr de comparer en ligne, simplement et pour toute la France, des cartes et photographies aériennes anciennes et actuelles.

Le site vous offre un aperçu de l'évolution des territoires, à petite et grande échelle.

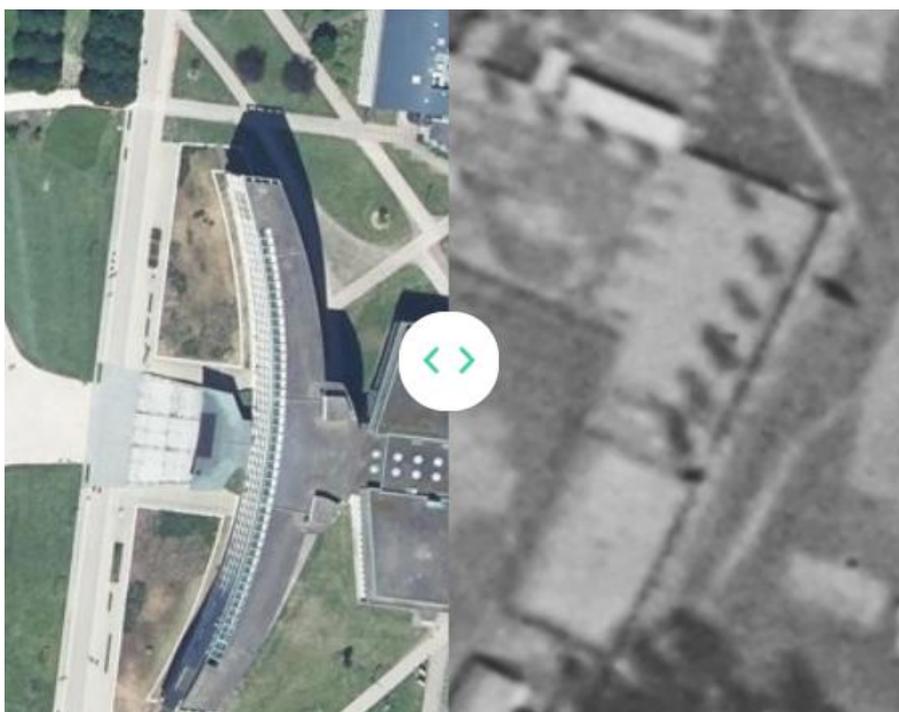
Prenez de la hauteur pour voir comment certains chantiers ont restructuré l'espace, à l'image de l'urbanisation ou des remembrements.

Une expérience inédite et gratuite à vivre en ligne [depuis chez vous](#).

Près de 4 millions de cartes et photos aériennes

- Portail 100 % en ligne : accès au patrimoine des cartes et photos de l'IGN sans installation et gratuitement.
- Simple d'utilisation : observer les évolutions du territoire en 3 clics.
- Couverture France entière : la plupart des données accessibles sur tout le territoire.
- Comparaison instantanée des données : plusieurs modes de comparaison (vertical, horizontal, double affichage...)

Le bouton/curseur au centre de l'écran permet de se déplacer pour changer d'époque sur la photo (exemple ici, avec la fac de Droit et les terrains où se situe l'actuelle Place d'Athènes)



Si vous êtes nostalgique du temps où la DRFiP67 disposait de plus de 50 sites, vous pouvez ainsi retrouver les trésoreries et services locaux supprimés depuis une vingtaine d'années.

Faire et défaire !!!

Depuis quelques jours, une rumeur persistante nous arrive du Rhône au Rhin, comme quoi les services de la DGFIP, coûteusement délocalisés il y a près de 40 ans vers le sud de Strasbourg, réintégreraient prochainement le 25 avenue des Vosges : ça ne s'invente pas.

Mais un retour explicatif en arrière s'impose. Il fut un temps, que les agents ayant un peu de bouteille ont connu, où le souci majeur de la DGFIP était de rendre service au contribuable et de lui faciliter les formalités administratives, en ce qui concerne la fiscalité soit personnelle, soit professionnelle. C'est ainsi que le Centre des Impôts de Strasbourg-Sud et la Recette éponyme ont quitté le 35 avenue des Vosges pour s'installer à Illkirch, dans le but alors évident de se rapprocher du public du sud de la ville et des villages de la périphérie. Rien de plus normal.

Les agents en activité à ce moment-là, se souviennent de l'évènement largement fêté et médiatisé, en grande pompe, à coup de champagne, et ayant (excusez du peu) obtenu le label ISO 2000 et des brouettes ! Sur le moment, tout le monde trouvait cela ridicule ; d'autant plus que la presse locale et les publications de la direction en étaient farcies, multipliant les photos des directeurs de l'époque et des élus locaux.

Tout le monde se souvient également du fiasco de l'affaire, puisque peu de temps après l'immeuble, acquis sur le parc de l'Illiade, s'est avéré inhabitable et insalubre : les agents du site, tout comme le chef de service, étant régulièrement exposés à des déluges d'eau chaude. Incroyable, mais vrai ! Inutile de préciser que l'immeuble, propriété de l'État, est invendable et inoccupé depuis la fuite de ses utilisateurs d'alors ... Brillante opération immobilière, vous en conviendrez, no comment !

Suite à cet épisode, malheureux certes, les agents les agents du Service des Impôts des Particuliers, de la Trésorerie et du Services des Impôts des Entreprises d'Illkirch (et contribuables concernés) ont dû déménager une

fois de plus, à destination cette fois du quartier de la Meinau – Plaine des Bouchers, rue du Rhône. Dur dur pour les usagers.

Puis, à la suite du très mal nommé « Nouveau Réseau de Proximité » de 2020, le Service des Impôts des Particuliers (SIP) d'Illkirch (Rue du Rhône à Strasbourg, donc. Vous suivez ?) fusionne avec celui de Schiltigheim pour former le SIP Eurométropole, qui est rapatrié au 35 avenue des Vosges, tandis que le SIE de Strasbourg fusionnait avec celui d'Illkirch pour s'installer Rue du Rhone dans un grand jeu de chaises musicales.

Et voici qu'on annonce le rapatriement imminent du service restant, le Service des Impôts des Entreprises de Strasbourg, vers le site de la Direction au 25 avenue des Vosges, non pas pour le confort et le bien être des contribuables, mais par souci d'économies ... Compte tenu de ce qui se prépare au niveau de la circulation sur les avenues Vosges – Alsace – Forêt-Noire, bonjour les dégâts pour les nerfs et le porte-monnaie des usagers. Sans parler des places de parking payantes pour les agents qui se rendent à leur travail en voiture.

Mais il est désormais notoire que le renseignement et l'accueil, à la fois des particuliers et des entreprises, n'est plus une priorité de l'administration fiscale. Inutile de préciser que la CGT ne partage pas cette gabegie et cette vision un peu légère de l'utilisation des fonds publics. Elle préférerait que la DRFiP 67 consacre son budget à des opérations concrètes et profitables à celles et ceux qui en définitive sont les payeurs, et qui vont bientôt être sujets au mal de mer à force de courir du nord au sud voire de l'est à l'ouest.

Heureusement que le ridicule ne tue pas !!!

